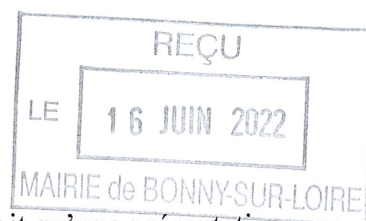


NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE



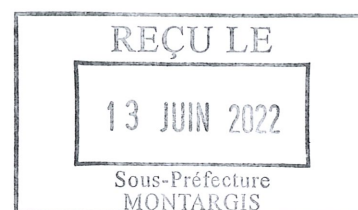
L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « NOTRe », crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2020.

BUDGET PRINCIPAL



A la clôture de l'exercice 2021, le Compte Administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 216 869.94 €.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	7 926,65 €	0,00 €	0,00 €	194 896,07 €	7 926,65 €	194 896,07 €
Opérations de l'exercice	2 175 873,21 €	2 143 570,97 €	1 931 078,40 €	2 239 188,16 €	4 106 951,61 €	4 382 759,13 €
TOTAUX	2 183 799,86 €	2 143 570,97 €	1 931 078,40 €	2 434 084,23 €	4 114 878,26 €	4 577 655,20 €
Résultats de clôture	40 228,89 €	0,00 €	0,00 €	503 005,83 €	0,00 €	462 776,94 €
Restes à réaliser	1 218 611,00 €	972 704,00 €			1 218 611,00 €	972 704,00 €
TOTAUX CUMULES	3 402 410,86 €	3 116 274,97 €	1 931 078,40 €	2 434 084,23 €	5 333 489,26 €	5 550 359,20 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	286 135,89 €	0,00 €	0,00 €	503 005,83 €	0,00 €	216 869,94 €

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 2 434 084.23 €.

Les recettes se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2021
013 – Atténuation de charges	27 809.93 €
70 – Produits des services	101 618.92 €
73 – Impôts et Taxes	1 425 499.25 €
74 - Dotations et participations	447 697.29 €
75 – Autres produits de gestion courante	80 061.08 €
77 – Produits exceptionnels	86 748.95 €
042 – Opérations d'ordre	69 752.74 €
002 – Résultat antérieur reporté	194 896.07 €
TOTAUX	2 434 084.23 €

1.1.1. **Les atténuations de charges (Chapitre 013)** – 27 809.93 €

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie du personnel.

1.1.2. **Les produits des services (Chapitre 70)** – 101 618.92 €

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses, tels que les ventes de concessions cimetièrre, les redevances d'occupation du domaine public, l'accueil de loisirs sans hébergement/Garderie, le camping, le restaurant scolaire...

1.1.3. **Les impôts et taxes (Chapitre 73)** – 1 425 499.25 €

Ce chapitre comprend le montant des impositions directes. A cela s'ajoute l'attribution de compensation ainsi que le fonds National de Garantie Individuelle des Ressources. D'autres sources de recettes sont les taxes sur l'électricité et additionnelles aux droits de mutation.

1.1.4. **Les dotations et participations (Chapitre 74)** – 447 697.29 €

Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement, le remboursement des contrats PEC, mais également les participations du Département, Caisse d'Allocations Familiales ou Communauté de Communes.

1.1.5. **Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75)** – 80 061.08 €

Ces recettes proviennent exclusivement des revenus des immeubles en location et fermages.

1.1.6. **Les produits exceptionnels (Chapitre 77)** – 86 748.95 €

Ce chapitre comprend essentiellement des remboursements des sinistres par les assurances et les produits des cessions d'immobilisations.

1.1.7. **Opérations d'ordre (Chapitre 042)** – 69 752.74 €

Ce chapitre concerne des opérations d'ordre budgétaires suite à la vente de terrains.

1.1.8. **Le résultat de fonctionnement reporté (Chapitre 002)** – 194 896.07 €

Il s'agit du montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2020.

1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à 1 931 078.40 €.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2021
011 – Charges à caractère général	550 570.25 €
012 – Charges de Personnel	977 743.03 €
014 – Atténuation de produits	36 482.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	148 102.56 €
66 – Charges financières	29 690.54 €
67 – Charges exceptionnelles	13 130.99 €
022 – Dépenses imprévues	992.49 €
023 – Virement à l'investissement	0.00 €
042 – Opérations d'ordre	174 366.54 €
TOTAUX	1 931 078.40 €

1.2.1. **Les dépenses générales (Chapitre 011)** – 550 570.25 €

1.2.1.1. Achats et variation des stocks (Article 60) – 262 156.74 €

Ces dépenses sont des dépenses courantes telles que le paiement de l'eau, l'électricité, le combustible, le carburant, l'alimentation, la fourniture de petit équipement ou de vêtements de travail, les fournitures administratives ou scolaires.

1.2.1.2. Services extérieurs (Article 61) – 217 941.18 €

Ces dépenses concernent des travaux réalisés par des entreprises extérieures notamment les contrats de prestations de services, les locations immobilières et mobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux, l'entretien du matériel roulant et autres, la maintenance, l'assurance ou la documentation générale et technique.

1.2.1.3. Autres services extérieurs (Article 62) – 49 730.33 €

Ces dépenses sont liées à des dépenses de personnel extérieur au service, les honoraires, les publications, les transports et déplacements, les frais postaux et de télécommunications et les frais bancaires.

1.2.1.4. Impôts, taxes et versements assimilés (Art. 63) – 20 742.00 €

Ces dépenses concernent des versements à des administrations ou autres organismes ainsi que tous les impôts directs et indirects, les taxes sur les véhicules.

1.2.2. **Les dépenses de personnel (Chapitre 012)** – 977 743.03 €

Ce chapitre concerne la rémunération du personnel titulaire, non titulaire et contractuel ainsi que les charges sociales correspondantes.

1.2.3. **Les atténuations de produits (Chapitre 014)** – 36 482.00 €

Ce chapitre retrace les impôts et taxes reversés à l'Etat par le fonds de péréquation.

1.2.4. Les Charges de gestion courante (Chapitre 65) – 148 102.56 €

Ce chapitre comprend les redevances de licences, les indemnités des maires et adjoints, les contingents et participations obligatoires, les subventions de fonctionnement versées.

1.2.5. Les intérêts de la dette (Chapitre 66) – 29 690.54 €

Ce chapitre regroupe la charge des intérêts suite à des remboursements d'emprunts.

1.2.6. Les dépenses exceptionnelles (Chapitre 67) – 13 130.99 €

Ce chapitre englobe les charges exceptionnelles sur opérations de gestion, les titres annulés sur l'exercice n-1, les subventions versées aux personnes de droit privé.

1.2.7. Les dépenses imprévues (Chapitre 022) – 992.49 €

Cette année, la dépense concerne une provision comptable pour créances douteuses.

1.2.8. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042) – 174 366.54 €

Ce chapitre contient les valeurs comptables des immobilisations cédées et les amortissements des matériels achetés les années précédentes et la capitalisation des pénalités de réaménagement de la dette suite à la renégociation du prêt de la construction de l'école maternelle et du restaurant scolaire.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 2 143 570.97 €.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2021
13 – Subventions d'investissement	277 421.52 €
16 – Emprunts	1 291 615.81 €
23 – Immobilisations en cours	1 029.88 €
10 – FCTVA, Taxe aménagement	134 642.57 €
1068 – Affectation de la section fonctionnement	264 494.65 €
040 – Dotations aux amortissements	174 366.54 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €
001 – Résultat antérieur	0.00 €
TOTAUX	2 143 570.97 €

Les recettes ont été constituées par :

- les subventions d'investissement,
- dépôts et cautionnements reçus
- le remboursement du FCTVA et de la taxe d'aménagement,
- le produit des cessions,
- la renégociation d'emprunt (Remboursement du capital restant dû).

2.2. Dépenses d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 2 183 799.86 €.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2021
20 – Immobilisations incorporelles	5 279.40 €
21 – Immobilisations corporelles	53 634.20 €
23 – Immobilisations en cours	687 440.38 €
10 – Taxe d'aménagement	0.00 €
16 – Emprunts	1 411 423.19 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €
040 – Opérations d'ordre	18 096.04 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €
001 – Résultat antérieur	7 926.65 €
TOTAUX	2 183 799.86 €

Les principaux investissements de l'année 2021 ont été les suivants :

- ☞ Acquisition logiciels informatiques.
- ☞ Acquisition de matériel informatique.
- ☞ Acquisition d'un système téléphonique.
- ☞ Acquisition de matériel pour les Services Techniques et divers.
- ☞ Travaux de bâtiments :
 - Fin de la construction d'une école maternelle et d'un restaurant scolaire,
 - Travaux de toiture de l'Eglise,
 - Travaux Ad'Ap Mairie, gymnase et église,
 - Installation climatisation à la Maison de Santé Pluridisciplinaire.
- ☞ Travaux de voirie :
 - Travaux de réfection de trottoirs rue du Faubourg Villeneuve,
 - Aménagement de la rue du Château.
- ☞ Aménagement de la pente de l'église.
- ☞ Travaux d'éclairage public.
- ☞ Renégociation d'emprunt (Remboursement du capital restant dû).

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES VARICHARDS

Aucune vente réalisée.

BUDGET C. C. A. S.

A la clôture de l'exercice 2021, le Compte Administratif du CCAS fait apparaître un résultat de clôture de 25 270.85 €. Pas de section investissement.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 038.42 €	0.00 €	25 038.42 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	44 574.47 €	44 806.90 €	44 574.47 €	44 806.90 €
TOTAUX	0.00 €	0.00 €	44 574.47 €	69 845.32 €	44 574.47 €	69 845.32 €
Résultats de clôture	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 270.85 €	0.00 €	25 270.85 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	0.00 €	0.00 €	44 574.47 €	69 845.32 €	44 574.47 €	69 845.32 €
RESULTATS DEFINITIFS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 270.85 €	0.00 €	25 270.85 €

BUDGET CAISSE DES ECOLES

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif de la caisse des écoles fait apparaître un résultat global de 36 364.03 € qui se décompose ainsi :

- 3 338.56 € d'excédent de fonctionnement
- 33 025.47 € d'excédent d'investissement.

Ce résultat est dû aux résultats reportés. Aucune écriture a été faite en 2021. La Caisse des Ecoles de Bonny-sur-Loire est en sommeil depuis le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans avant sa dissolution.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	33 025,47 €	0,00 €	3 338,56 €	0,00 €	36 364,03 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	0,00 €	33 025,47 €	0,00 €	3 338,56 €	0,00 €	36 364,03 €
Résultats de clôture	0,00 €	33 025,47 €	0,00 €	3 338,56 €	0,00 €	36 364,03 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	33 025,47 €	0,00 €	3 338,56 €	0,00 €	36 364,03 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	33 025,47 €	0,00 €	3 338,56 €	0,00 €	36 364,03 €